

INTERVENTION PLANIFIEE 657
N/REF : 1/03/2025 51H27 C:000023 I:00592

SDC 'Parc Saint Martin'
C/O CABINET LECOMTE
Centre d'Affaires Oberthur
1 RUE RAOUL PONCHON
35000 RENNES

V/REF.IMM. 0303
IMMEUBLE : PARC ST MARTIN
2/12, RUE DU MOULIN ST-MARTIN
.
35700 RENNES

Rennes, le 11 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GAINES V.O - MME MANCIAUX = CONCIERGE TEL 06 81 71 52 69
MOTIF : Intervention semestrielle
Donneur d'ordre : Mme A HERVE

=====

OPERATION BI-ANNUELLE : MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
79 DU REGLEMENT SANITAIRE
DEPARTEMENTAL DU 10 AVRIL 1980.

Les conduits de chute des vide-ordures sont ramonés et nettoyés
périodiquement et au moins deux fois par an.

Les récipients a ordures ménageres, leurs emplacements doivent etre
désinfectés et désinsectisés.

DÉPOSER 12 AVIS A MME MANCIAUX = LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI
DE 8H-12H 14H-18H APPELER EN ARRIVANT SUR PLACE

MISE EN PLACE D'UN AFFICHAGE EN DATE DU 01/04
ENTRETIEN DU 07/04
- 6 GAINES DE VIDE-ORDURES DE 11 NIVEAUX

2 FOIS/AN

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 09/04/25 a 10H50 Mme C. BUI

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
66,00	Entretien 6 Gaines V.O x 11 Niv./Niv	1	12,46	822,36

TOTAL H.T.	822,36
T.V.A. a 10,00%	82,23
TOTAL T.T.C.En EURO	904,59

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.